

L'An deux mille vingt-deux, le sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le 1^{er} mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire

PRESENTS : JEAN-LOUIS PONCET, BERNADETTE ALLAIS, MAUD JABERG, LAURENT JOUBERT, PHILIPPE MARTY, JEAN-PIERRE MASCHIO, MICHEL MOUTTE, NICOLE TERRASSE

ABSENTS EXCUSES : MYRTILLE BLANC (POUVOIR A BERNADETTE ALLAIS), ANNE LABIAU (POUVOIR A NICOLE TERRASSE)

ABSENT : MATHIEU LAURANS

SECRETARE DE SEANCE : LAURENT JOUBERT

PRESENTS : 8

POUVOIRS : 2

SUFFRAGES EXPRIMES : 10

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 1^{er} mars 2022

Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Le compte rendu de la séance du 03 février 2022 est adopté à l'unanimité.

.....

Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Commune (03800) dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Commune (03800)

Le Conseil Municipal, examine le compte administratif du budget Commune qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	1 024 171.75	1 270 530.61	232 165.70
Fonctionnement	605 826.54	774 892.17	169 065.63
Investissement	169 129.05	309 549.77	140 420.72
002 Résultat reporté N-1		171 895.51	171 895.51
001 Solde d'inv N-1	249 216.16		-249 216.16

RESULTATS CUMULE/SECT	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	605 826.54	946 787.68	340 961.14
Investissement	418 345.21	309 549.77	-108 795.44

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	340 961.14	
Investissement	184 320.00	98 214.00	-86 106.00		-194 901.44
TOTAL BUDGET				146 059.70	

Hors de la présence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget de la commune (03800)

Affectation des résultats de l'exercice 2021 – Budget Commune (03800)

Les résultats de cet exercice laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **340 961.14 Euros**
- un déficit d'investissement de **-108 795.44 Euros**
- un déficit des restes à réaliser d'investissement de **-86 106.00 Euros**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** : une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, soit **194 901.44 Euros** est affecté au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2022.

Approbation du compte de gestion 2021 – Budget Eau (03804)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **DECLARE** que le compte de gestion du Budget Eau (03804) dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Eau (03804)

Le Conseil Municipal, examine le compte administratif du budget eau et assainissement qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	129 323.51	462 664.71	333 341.20
Fonctionnement	100 942.66	97 155.24	-3 787.42
Investissement	28 380.85	64 137.34	35 756.49
002 Résultat reporté N-1		61 891.48	61 891.48
001 Solde d'inv N-1		239 480.65	239 480.65

RESULTATS CUMULE/SECT	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	100 942.66	159 046.72	58 104.06
Investissement	28 380.85	303 617.99	275 237.14

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	58 104.06	
Investissement	49 240.00	0.00	-49 240.00	225 997.14	
TOTAL BUDGET				284 101.20	

Hors de la présence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget eau (03804).

Affectation des résultats de l'exercice 2021 – Budget Eau (03804)

Les résultats de cet exercice laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **58 104.06 Euros**
- un excédent d'investissement de **275 237.14 Euros**
- un déficit des restes à réaliser d'investissement de **-49 240.00 Euros**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** : l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 58 104.06 €uros est affecté **au compte 002** de la section de fonctionnement de l'exercice 2022.

Désaffectation et déclassement d'une partie d'une parcelle communale en vue d'un échange de terrain avec Mr Guillaume HUMBERT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-64 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020 où il faisait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur HUMBERT Guillaume en date du 12 juin dans lequel il propose l'échange de terrain entre une partie de sa parcelle C 627 (environ 140 m²) dont il est propriétaire et une partie de surface identique de la parcelle communale C 626.

Cela permettrait pour la commune d'obtenir une aire de retournement ainsi qu'un accès communal pour la parcelle C 625 où se trouve une habitation.

Il était précisé que les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge du demandeur.

Or les démarches nécessaires n'ayant pas été effectuées dans le délai imparti, le projet de vente est caduc et la délibération susvisée annulée.

Suite au nouveau courrier de Monsieur HUMBERT Guillaume en date du 02 février 2022 renouvelant sa demande, Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de la parcelle communale C 626 tel qu'il est défini sur le plan annexé à la présente délibération en vue d'un échange de terrain
- **DECIDE** le déclassement dudit bien du domaine public de la commune et de son intégration dans le domaine privé communal
- **DIT** que les surfaces exactes échangées seront déterminées par un géomètre
- **ACCEPTE** l'échange du dit terrain avec une partie de surface identique de la parcelle C 627 appartenant à Mr HUMBERT Guillaume
- **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur et qu'il a un délai d'un an à compter du visa de la présente délibération en Préfecture pour effectuer les démarches nécessaires, faute de quoi le projet de vente sera caduc et par conséquent la présente délibération annulée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant

Opération façades-toitures et service d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat - 2022
Lancement de la 2ème tranche sur la Commune de Château-Ville-Vieille et adoption du cahier des charges pour cette 2^{ème} tranche et de la convention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement de la 1^{ère} tranche de l'opération « façades-toitures » de 2021.

Il propose de lancer la 2^{ème} tranche de l'opération « façades-toitures - 2022 » et du service d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat afin d'accompagner les propriétaires souhaitant réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement.

Il précise le budget alloué à cette opération qui sera, pour l'année 2022, de :

- Une partie fixe de 2 239.63 €uros TTC comprenant l'élaboration du cahier des charges, préparation des commissions, bilan d'activité, délibération, permanences, commission, suivi administratif,

- Une partie « variable au dossier » correspondant à la prestation de conseil individuel et à l’instruction de chaque demande (recommandations sur les teintes et matériaux, instruction, suivi, visites pour validation d’échantillons et de fin de travaux de 435.49 €uros TTC par dossier avec un prévisionnel de 3 dossiers sur l’année 2022.
- Et de 6 000.00 €uros correspondant au montant de subventions accordées aux particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **ACCÉPTE** le lancement de la 2^{ème} tranche
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l’Association SOLIHA Alpes du Sud, convention annexée à la présente délibération
- **ADOPTE** le cahier des charges ci-après annexé,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de la deuxième tranche de l’opération seront inscrits au budget primitif 2022
- **CONFIE** à SOLIHA Alpes du Sud, opérateur, la mission de suivi-animation de ce programme.

Séance levée à 20h00

Le Maire
Jean-Louis PONCET

